

## RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Paragraphe 16° de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

### FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PERSONNEL DE LA COMMISSION

Exercice financier : 2023-2024

Trimestre : Avril – Mai - Juin

Personnel concerné	Total des frais de déplacement
Personnel de la Commission	6 406,77 \$
Total	6 406,77 \$